

Arrêté n° 583 PR du 1er juillet 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française

Paru in extenso au journal officiel n°54 N du 08/07/2022 à la page 14529 dans la partie Présidence

Version en vigueur au 21/01/2026

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1336 IT du 28 septembre 1956 modifié portant organisation et fonctionnement de la caisse de compensation des prestations familiales du territoire et des Etablissements français de l'Océanie ;

Vu la délibération n° 94-19 AT du 10 mars 1994 modifiée portant administration du régime des non-salariés notamment son article LP. 2 ;

Vu la délibération n° 94-20 AT du 10 mars 1994 modifiée portant institution du comité de gestion du régime de solidarité de la Polynésie française, notamment son article LP. 2 ;

Vu la délibération n° 94-6 AT du 3 février 1994 modifiée définissant le cadre de la couverture sociale généralisée applicable aux résidents du territoire de la Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2022-21 du 23 mai 2022 portant réforme de la gouvernance de la protection sociale généralisée, notamment son article LP.103 ;

Vu l'arrêté n° 1822 CM du 12 octobre 2017 modifié portant création d'un service dénommé "Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale" (ARASS) ;

Vu l'arrêté n° 511 CM du 7 avril 2021 relatif à la répartition des sièges entre les organisations syndicales d'employeurs et de salariés au conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française ;

Vu les correspondances adressées par le ministre des finances de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications aux organisations syndicales d'employeurs et de salariés appelées à siéger au conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale ;

Vu les propositions de nomination adressées par les organisations syndicales d'employeurs et de salariés appelées à siéger au conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale reçues par le ministre des finances de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée et de la coordination de l'action gouvernementale ;

Vu l'arrêté n° 271 PR du 10 mai 2021 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er *Rédaction issue de Arrêté n° 102 PR du 20 janvier 2026*

Le conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale est composé des membres dont les noms figurent aux tableaux ci-dessous, pour une durée de cinq années, à compter du 8 juillet 2022.

Représentants des organisations professionnelles de salariés :

Organisations	Titulaires	Suppléants
Confédération des syndicats de travailleurs de Polynésie française/force ouvrière (CSTP/FO)	M. Patrick GALENON	M. Mearii ATAPO
Confédération A Ti'a I Mua	M. Dimitri PITOEFF	M. Gilles HELME
Confédération des syndicats indépendants de Polynésie (CSIP)	M. Marcel TUIHANI	M. Patrick TAAROA
Confédération Otahi	Mme Lucie TIFFENAT	Mme Marianne SNOW
Confédération O Oe To Oe Rima	M. Atonia TERIINOHORAI	M. Armand COLOMBANI

Représentant des organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs non-salariés :

Organisations	Titulaires	Suppléants
Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)	M. Maxime ANTOINE-MICHARD	M. Christophe PLEE
	M. Giuseppe MANCA	Mme Isabelle TREBUCQ

Mouvement des entreprises de France en Polynésie française (MEDEF) Travailleurs non-salariés	M. Thierry MOSSER	M. Marc STUHLFAUTH
	M. Jean-François BENHAMZA	M. Serge GANANCIA
Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) et Mouvement des entreprises de France en Polynésie française (MEDEF) Travailleurs non-salariés	M. Frédéric DAFNIET (CPME)	Mme Mere TROUILLET (MEDEF)

Au titre des représentants qualifiés nommés par la Polynésie française :

Titulaires	Suppléants
M. Cédric MERCADAL	Mme Catherine COLOMBET
M. Warren DEXTER	Mme Sandra SHAN SEI FAN
Mme Minarii GALENON-TAUPUA	M. Teiva SHAN
M. Te Haurii TAIMANA	M. Vincent LAW
M. James ESTALL	M. Daniel PALACZ

Art. 2

L'arrêté n° 271 PR du 10 mai 2021 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française est abrogé au 8 juillet 2022.

Art. 3

Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 1er juillet 2022.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre des finances,
de l'économie,
Yvonnick RAFFIN.

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 583 PR du 1er juillet 2022](#), JOPF n° 54 N du 08/07/2022 à la page 14529
- [Arrêté n° 814 PR du 16 septembre 2022](#), JOPF n° 76 N du 23/09/2022 à la page 20762
- [Arrêté n° 248 PR du 23 mars 2023](#), JOPF n° 26 N du 31/03/2023 à la page 7500
- [Arrêté n° 627 PR du 7 juillet 2023](#), JOPF n° 56 N du 14/07/2023 à la page 14663
- [Arrêté n° 577 PR du 28 juin 2023](#), JOPF n° 73 NC du 12/09/2023 à la page 20302
- [Arrêté n° 264 PR du 16 février 2024](#), JOPF n° 16 N du 23/02/2024 à la page 2269
- [Arrêté n° 312 PR du 26 février 2024](#), JOPF n° 19 N du 01/03/2024 à la page 2627
- [Arrêté n° 1704 PR du 22 août 2024](#), JOPF n° 96 N du 28/08/2024 à la page 15426
- [Arrêté n° 1901 PR du 2 septembre 2024](#), JOPF n° 100 N du 06/09/2024 à la page 16174
- [Arrêté n° 662 PR du 24 mars 2025](#), JOPF n° 67 N du 25/03/2025 à la page 107
- [Arrêté n° 872 PR du 2 mai 2025](#), JOPF n° 100 N du 05/05/2025 à la page 24
- [Arrêté n° 1969 PR du 17 septembre 2025](#), JOPF n° 218 N du 19/09/2025 à la page 83
- [Arrêté n° 2356 PR du 7 novembre 2025](#), JOPF n° 264 N du 11/11/2025 à la page 57
- [Arrêté n° 2634 PR du 26 décembre 2025](#), JOPF n° 304 N du 26/12/2025 à la page 74
- [Arrêté n° 102 PR du 20 janvier 2026](#), JOPF n° 16 N du 21/01/2026 à la page 13